



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 2€. MENSUEL. N° 398 Janvier 2023



Photos de LST CFA prises lors d'une journée dans le cadre de ONPTS

Sommaire

- P.2** *ANDENNE – CE QUI A CHANGE EN QUELQUES MOIS...*
- P.3** *NAMUR – ... ET PUIS SE RECONSTRUIRE*
- P.4** *FEDERATION - VISITE LIEGE CITE MIROIR*
- P.5** *CFA - ONPTS*
Ces étiquettes qui nous collent à la peau, ces préjugés qui nous condamnent ?
- P.6** *FEDERATION – NOS DROITS*
L'aide légale
- P.7** *ANDENNE - HORS CADRE*
Moments découvertes et rencontres
- P.8** *FEDERATION - ÇA SE PASSE. PETITES NOUVELLES -*

Editorial

AVOIR LE CHOIX DE SON AVENIR

Voici une année riche en émotions qui s'en va et une autre qui arrive avec son lot d'incertitudes. L'incertitude de pouvoir vivre en harmonie avec les êtres humains de la terre.

Nous faisons partie de ceux qui luttent chaque jour pour faire respecter nos droits élémentaires comme se loger, se nourrir, se soigner, avoir accès à un emploi ou un travail, avoir accès à l'éducation, aux loisirs, élever nos enfants dans de bonnes conditions, et surtout pour que chaque être humain puisse bénéficier d'une sécurité d'existence.

2023 arrive à grands pas et, grâce à votre soutien, nous continuerons à diffuser la voix des sans voix à travers les lignes de notre/votre journal La Main dans la Main et au-delà de nos frontières.

Merci à tous ceux et celles qui nous permettent de croire qu'il y a de l'humanité en chacun de nous, ici et ailleurs.

Defaux Andrée

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à lire.

CE QUI A CHANGÉ EN QUELQUES MOIS...

UN JEUNE NOUS PARTAGE SON PARCOURS : EMPLOI, RECHERCHE DE LOGEMENT ET FIERTE !

MA RECHERCHE D'EMPLOI

A la base, je cherchais du travail tout seul. J'avais fait les démarches pour demander une dérogation à l'AVIQ pour travailler dans une ETA (Entreprise de Travail Adapté). Mais les papiers ayant pris du retard, il était trop tard. Ils avaient engagé quelqu'un d'autre et n'engageaient plus. Je me suis dit qu'au final, une fois de plus...

Ça a été la fois de trop. Je l'ai pris comme une humiliation, l'humiliation de trop. Il fallait que je me remue. J'avais 26 ans, je n'avais pas beaucoup travaillé et si je ne travaillais pas, je n'aurais pas de pension. Je me suis dit « *Il faut que je travaille, il faut que je me prenne en main. Il faut que je me trouve un appartement.* ». C'est comme ça que j'ai trouvé un boulot. Si je n'avais pas fait ça, je serai encore chez mes parents maintenant.

J'ai donc contacté ma conseillère au Forem et je lui ai demandé s'il existait un service spécial par rapport à l'AVIQ qui pourrait m'aider à trouver du boulot. Elle m'a donné les coordonnées d'une dame qui travaillait à Ohey et Waremme. Je l'ai contactée et elle m'a fixé un rendez-vous au Forem à Andenne. Je lui ai dit que j'étais intéressé de travailler dans la production alimentaire. J'avais déjà effectué une formation au Cefor à Namur et je connaissais un peu le domaine.

Etant donné qu'elle connaissait un peu, elle m'a parlé d'une entreprise à Andenne. Ça avait l'air bien donc je me suis dit « *pourquoi pas* ». Elle a rempli les documents avec moi pour postuler et je leur ai envoyé mon CV.

En janvier 2022, il y avait beaucoup de cas de covid donc ils

n'engageaient pas mais ils m'ont dit qu'ils reviendraient vers moi.

Fin mars, ma conseillère a eu un contact avec l'entreprise et je pouvais aller faire une semaine de stage en avril. Quand on me l'a annoncé, j'étais content mais stressé aussi car c'était un nouvel environnement de travail et travailler à un autre rythme.

Le 7 avril, après ma semaine de stage, j'ai signé un CDD pour faire de l'encartonnage. Quand on me l'a dit, j'étais fier. C'était un peu la première fois de ma vie, sur les 27 ans que je suis là, qu'on me disait quelque chose comme ça. Qu'on était fier de moi. J'ai souvent été rabaissé. Du coup ça m'a fait du bien.

Ma maman, mon beau-père, mon frère et Fabienne étaient fiers. A LST aussi. Ces personnes m'ont beaucoup poussé et ont été derrière moi.

Quelques semaines après avoir signé mon CDD, j'ai dit à mon chef que j'étais motivé et que je voulais apprendre le métier. Il m'a pris en production.

« Ça a été la fois de trop. Je l'ai pris comme une humiliation, l'humiliation de trop. Il fallait que je me remue. ! »

Je voulais voir comment ça se passait. Il a vu que j'étais motivé, travaillais bien et a voulu me garder. Je demande encore à mon chef d'apprendre d'autres tâches. Je fais et j'écoute tout ce qu'on me dit.

Je me suis vraiment habitué à ce travail et à mes collègues. Certains jours, après mon travail, ça m'arrive de me retrouver avec mes collègues. Le boulot m'a permis de créer des liens. Ça fait du bien.

Normalement, je signe mon CDI en janvier. Ce sera encore une nouvelle étape !

PRENDRE MON AUTONOMIE

Je m'étais dit que quand j'aurais mon CDD, je chercherais un appartement pour prendre mon autonomie. Je n'ai pas traîné.



A peine mon CDD signé et j'ai commencé mes recherches tout seul. Et au bout de 2-3 mois, j'ai trouvé un logement. Certains ne me pensaient pas capable d'habiter seul, pour eux je n'étais pas prêt. Mais je leur ai dit que j'avais 27 ans et qu'il était temps que je m'assume. Ce n'était pas une vie.

J'ai emménagé en juin 2022 et ça fait 6 mois que j'habite seul. Je suis bien ici. Avant que j'emménage, je ne savais pas cuisiner et nettoyer. Je n'avais jamais fait mes courses moi-même. C'est une des choses que j'ai apprises sur le tas. J'ai tout appris sur le tas. Maintenant, j'ai pris mes marques et appris à cuisiner.

Ça me plait d'habiter seul. C'est une fierté d'avoir son chez soi. Faire tout soi-même : son ménage, etc.

Namur

... ET PUIS SE RECONSTRUIRE

NOUS SOMMES PASSES PAR UN TEMPS, LONG, EN MAISON D'ACCUEIL.

C'ÉTAIT DUR POUR NOUS ET NOTRE FAMILLE.



Dominique : Au début ça allait. Mais l'état de la maison s'est vite dégradé, par le toit surtout. Je savais qu'on avait des problèmes, mais je n'arrivais plus à trouver la sortie, c'était problème sur problème. On n'osait plus appeler à l'aide, montrer notre situation. On esquivaient les services pour ne pas montrer les conditions dans lesquelles on vivait

Un de nos enfants en a parlé à l'école et l'école en a parlé au SAJ. J'ai craqué, je ne pouvais plus rien faire. Ils nous ont aussi proposé de faire des travaux dans la maison. Financièrement, ce n'était pas possible. Pourtant, en famille, on a essayé, on faisait ce qu'on pouvait.

Dans cette période, heureusement qu'en couple, on se soutenait l'un l'autre. Mais on était dépassés.

Alors le SAJ a proposé la maison d'accueil. Deux mois après, j'y suis entrée avec les enfants. Je ne savais pas qu'on pouvait trouver aussi vite ! Mais ce n'était pas simple : pendant plusieurs mois, j'ai été séparée de mon homme. C'était une maison d'accueil que pour femmes et enfants. Et puis j'ai eu un appartement supervisé pendant six mois, puis un autre appartement supervisé. Et là, je suis restée plus de deux ans...

À la maison d'accueil, on voulait m'apprendre à élever mes enfants, ce n'était pas ciblé sur la recherche de logement. Je me suis aussi retrouvée en règlement collectif de dettes. Suite à un conflit avec le service social parce

que je n'étais pas d'accord avec sa manière de gérer mon argent, j'ai un administrateur de biens.

Pour Jérémy, c'était encore plus dur : Moi, je n'ai pas senti un réel soutien pendant la période d'accueil. On était au bout du rouleau, je m'attendais être soutenu pour rechercher du travail, par exemple. À être écouté. Mais j'avais l'impression d'être transparent pour eux, sauf s'ils avaient besoin de documents administratifs... C'est à l'origine une maison d'accueil pour femmes et enfants (j'étais un des premiers hommes à vivre dans les logements supervisés). Ils ne sont pas habitués à aider les papas, apparemment. Je n'en garde pas un bon souvenir, ils ne voyaient pas qu'on était une famille, que je vivais à côté de ma femme et de mes enfants. Je me sentais étranger, je suis parti de là. Je me suis dit : « si je dois me débrouiller tout seul, je le ferai, mais pas ici ! ». Je suis parti chez mes parents qui m'ont fort soutenu. Puis chez ma belle-mère pour que je sois plus proche de ma femme et mes enfants. Sinon, c'était quasi tous les jours des trajets en train. Je les remercie beaucoup.

Dominique : J'ai su commencer les recherches pour un autre logement un an après notre entrée. Mais comment trouver un appartement 3 chambres sur Namur, avec des bas revenus du chômage. Les propriétaires n'acceptent pas facilement. Je n'avais pas assez de points pour les

logements sociaux. Même avec les 5 points de sans-abri. J'ai déjà travaillé, suivi des formations. Mais je n'avais rien, à ce moment-là. Depuis que ce sont des logements « publics », quand on a un contrat de travail, on a plus de points pour accéder aux logements.

À une période, je n'en pouvais plus de chercher, j'ai voulu partir dans une autre ville. Mais c'était vraiment compliqué pour la location et les trajets des enfants. A un moment donné, j'ai perdu espoir. Je cherchais, mais rien n'aboutissait. C'était très dur à vivre, pour notre couple, pour notre vie de famille, le fait d'être aussi longtemps en maison d'accueil.

Et puis, maintenant, ça fait quelques mois que nous sommes ici. Dans cet appartement.

Maintenant, on retrouve un équilibre, en famille. Et les choses se mettent en place au fur et à mesure.

A la dernière rencontre au SAJ, on a clôturé le dossier. Ça me fait du bien, je me dis qu'au moins, on me fait confiance. S'ils clôturent le dossier, c'est comme s'ils me disaient que je suis quand-même une bonne maman, que j'arrive à bien accompagner ma famille. Ils sont revenus une dernière fois le un matin de vacances scolaires pour dire au revoir aux enfants. Ça m'a fait du bien.

Ce passage en maison d'accueil n'a pas été simple. C'était dur. On se reconstruit maintenant.

Mais ce que j'entends, depuis, venant d'autres qui sont passés par là, je me dis qu'on détruit vite des personnes. Pour certains, les propos tenus sont parfois tueurs. Comment vit-on après un tel passage ? Il faut tout digérer, ça prend du temps.

Personnellement, même si j'ai vécu des moments de rires et de joies, je me sentais souvent étouffer. Sauf quand j'étais en formation professionnelle. Ou quand j'ai eu l'appartement supervisé avec mon homme et mes enfants. Bref, quand j'étais un peu éloignée de la présence quotidienne des éducateurs, du service social... Je crois qu'on a d'abord besoin d'un « chez soi » adapté pour se reconstruire et vivre en famille, sereinement.

Dominique et Jérémie

VISITE À LA CITÉ MIROIR

L'ART DU MÉPRIS NE MÉRITE QUE LE MÉPRIS DE L'ART.

Ce 21 novembre 2022, nous nous sommes rendus à Liège à la Cité Miroir, pour y voir deux expositions : « Pastel » de Luis Salazar et « Toujours l'eau » de Françoise Deprez et Caroline Lamarche.

Malheureusement, si l'art est souvent synonyme d'ouverture d'esprit et d'un œil sur la perception du monde, il est aussi parfois le réceptacle d'idées nauséabondes et de l'égoïsme de l'individu qui le produit. « Pastel » nous était présentée par l'artiste lui-même, et si dès le départ le discours de l'artiste pouvait déjà mettre certains participants mal à l'aise, une phrase nous a particulièrement blessés : « *C'est un choix de s'allonger sur le trottoir et de se saouler la gueule, de mendier ou de se bouger et de faire de l'art. Moi je ne mendie pas !* ». Et de conclure son introduction par : « *Ce que je viens de raconter c'est cela mon travail* » tout en montrant ses œuvres.

Sous le choc, nos visages se sont défaits, mais en un regard on a su qu'on avait tous bien compris la même chose. Pendant un temps nous sommes restés bouche-bée. Les premiers mots qui sont sortis de l'un d'entre nous furent d'abord pour l'interrompre et lui demander de nous laisser regarder son travail, par désir qu'il se taise. Il a accepté notre requête. Mais en nous l'envie de regarder son travail avait déjà disparu. Pour certains, il fallait d'abord s'éloigner, la colère étant trop forte. D'autres, avec plus de self-control, ont été le voir pour essayer d'entamer un dialogue, mais comme pour en rajouter au mépris que nous avons déjà subi, il nous dit alors que nous ne l'avons pas compris, et malgré nos nombreuses interventions, rien n'y fera. Quinze personnes ont pourtant bien entendu les mêmes propos et les ont compris de la même façon.

Si cette expérience fut peu enrichissante en termes de démarche artistique, elle nous aura peut-être au moins permis de nous rendre compte qu'en tant que militants nous étions sur la même longueur d'ondes et que la lutte est encore longue face à ce type de mépris très bien ancré.

Combien de temps faudra-t-il encore que nous ayons à entendre des discours de ce type ?

Heureusement, même si plus elle était petite, l'exposition « Toujours l'eau » nous aura mis un peu de baume au cœur : une belle expo photo à échelle humaine, les pieds sur terre ou parfois dans l'eau. Les photos nous montraient les sinistrés des inondations de la Vesdre en 2021 dans leurs lieux de vie, là où ils ont tout perdu, et où il y a tout à reconstruire. Des témoignages touchants de gens qui n'ont pas choisi non plus leurs situations et qui bien souvent habitent des quartiers dits « populaires ».

« Toujours l'eau » : les mots des militants

« Les photos de l'exposition « Toujours l'eau » sont une force de langage terrible. C'est un travail très sensible. »

« Ce sont des portraits très humains, très touchants. Il s'en dégage une grande dignité, personne n'est humilié alors qu'on les voit dans un dénuement extrême. »

« Malgré le drame et la destruction de tout ce qu'ils avaient, on voit qu'ils sont restés très courageux. »

« On voit qu'ils veulent continuer, ne pas baisser les bras. »

« Sur la photo, certains ont un tout petit sourire pour ne pas montrer leur peine. »

« On comprend l'importance pour eux de malgré tout rester chez soi. »

« Les témoignages audio sont poignants. Ils parlent de ceux de leur famille qui sont morts noyés, des gens qui appelaient au secours et qu'ils n'ont pas pu aider. Comment vivent-ils aujourd'hui ? »

*Les militants des CEC
Andenne et Namur.*



**CES ÉTIQUETTES QUI NOUS COLLENT À LA PEAU,
CES PRÉJUGES QUI NOUS CONDAMNENT.**

Les baraquis, le quartier de « X », la famille « y », ou encore l'article 60, l'Awiph, l'accueilli, le sdf, la dépressive, le contrat prime, le n° kf6894 (exemple), le « minimexé ». Des noms qu'on nous donne sans savoir vraiment qui nous sommes... des étiquettes qu'on nous colle et qui nous condamnent.

C'est tellement fort que cela a été tout un chapitre de notre cahier de revendications¹ que nous avons publié à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère. C'est tellement fort que cela a été aussi le thème de la journée associative, du festival « On n'est pas tout seul » au centre culturel de Rochefort, toujours dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère. Le groupe LST « Condroz-Famenne-Ardenne » y participait. Nous avons déjà évoqué ces deux événements dans notre précédente édition.

Voici cette fois notre réflexion.

**NOTRE NOM DE FAMILLE
BAFOUE.**

« Dans mon village, mon quartier, je suis « un Dupont ». Et s'appeler comme cela, c'est avoir d'office une mauvaise réputation. On n'essaie pas de savoir qui je suis vraiment, ce que je sais faire. Je suis une Dupont et je suis cataloguée ».

« Quand j'étais jeune, j'aurais bien aimé aller à la maison des jeunes. Je n'aurais jamais osé à cause du nom que je portais. J'avais peur d'être exclue par les autres ».

**ON PEUT EN SOUFFRIR OU ...
S'EN FOUTRE... .**

« Moi, cela me fait souffrir. »

« On s'enferme, on se révolte, on s'écarte... Parfois on se résigne parce que la crainte d'un revers ou d'un échec nous freine. On finit par penser qu'on est ce que les autres pensent de nous »².

« Moi, je m'en fous. Les gens peuvent dire ce qu'ils veulent. Je suis aussi une « Dupont ». Je sais qui je suis, ce que je vaudrais. Ce que les autres en pensent, je m'en fous. »

**ILS AVAIENT BU, C'EST
CERTAIN !**

« J'avais un problème d'oreille interne et j'ai perdu l'équilibre dans la rue. Les gens pensaient que j'avais bu et n'étaient pas tendres, alors que j'avais besoin d'aide. »

« Des gens qui me connaissaient m'ont vu sortir du bistrot. Je n'avais bu que du coca, mais le bruit courait déjà que j'étais saoul ».

Les étiquettes nous font passer de la fierté à la honte...

« Dans mon groupe, une dame d'origine espagnole est venue enfant en Belgique, lors de la guerre civile d'Espagne. Elle était fière de sa famille et de ses origines. Mais à l'école, elle était humiliée à cause de son accent et de sa difficulté de parler, alors elle a eu honte ».

**DES MÉTIERS RECONNUS ET
D'AUTRES PAS... POURTANT
TOUS SONT NECESSAIRES.**

Une dame d'un autre groupe nous racontait qu'elle a travaillé comme femme d'ouvrage dans un hôpital. Elle parlait du travail de chacun. « Notre boulot n'était pas considéré. Et nous non plus. Les chirurgiens par contre étaient toujours félicités, respectés... Alors que c'est aussi parce qu'ils ont des salles propres qu'ils peuvent bien faire leur travail ».

**VENIR DE MONDES
DIFFÉRENTS...**

Dans ma famille, on n'avait pas grand-chose et on a toujours dû se débrouiller. P., mon compagnon, vient d'une famille qui a eu une autre vie, avec plus d'accès aux choses et au savoir. Pour moi, cela a été très difficile, avec sa famille. Nous étions de deux mondes différents. Cela n'a pas été facile de s'accorder.

**DES PRÉJUGES QUI
CONDUISENT À DES DRAMES...**

Nous avons regardé un film sur les préjugés. Ils expliquaient une poursuite entre des jeunes qui fuyaient de peur devant des gendarmes, qui les ont poursuivis parce qu'ils fuyaient. Chaque groupe a agi parce qu'il avait un préjugé sur l'autre, sans essayer de comprendre. Cela a fini par la mort de deux jeunes, qui se sont électrocutés dans une cabine où ils s'étaient réfugiés dans leur fuite.

**CITOYEN.NE DE SECONDE
ZONE.**

Toutes ces étiquettes ont pour conséquence qu'on nous enferme dans une citoyenneté de seconde zone,

d'une valeur différente, comme si nous n'étions pas des êtres humains à part entière³.

La misère, c'est partout pareil. On se permet n'importe quoi avec nous parce qu'on nous prend pour moins que les autres" disait une militante au retour d'une rencontre rassemblant des personnes vivant la misère, venues de tous les continents.

QUE FAIRE ?

Les étiquettes sont le fruit de la structuration de la société. Elles agissent entre autres par le biais de ce que les travailleurs sociaux, les personnalités politiques, les journalistes, ... rendent public en parlant de nous. Il est important qu'une attention soit donnée aux mots utilisés lorsque quelqu'un parle de nous⁴.

C'est en se mettant ensemble que chacun pourra trouver sa dignité, c'est en luttant ensemble que l'on peut créer une force qui fera reconnaître les droits de tous, et surtout des plus faibles. Mais se mettre ensemble ne va pas de soi. Il faut créer des solidarités. Solidarités de la part de ceux qui vivent les mêmes difficultés, la lutte pour la survie. Solidarités de la part de ceux qui rejoignent leurs luttes. Ensemble, ils décident de partager leurs savoirs et leurs moyens⁵.

Equipe CFA



¹ « C'est pas humain », cahier de revendication, disponible à LST ou sur le site www.mouvement-lst.org/publications.html#analyses

² « C'est pas humain », cahier de revendications P. 62

³ « C'est pas humain », cahier de revendications P. 62

⁴ Idem P.64

⁵ Charte dite « de Malonne », de la Fédération LST, repris dans le Cahier de revendications, P63

L'AIDE LÉGALE

COMMENT AVOIR UN AVOCAT GRATUIT ?

Le recours à un avocat est souvent indispensable : les procédures en justice sont complexes, les délais à respecter sont nombreux, les lois sont difficiles à manier sans l'aide d'un professionnel.

Chacun a le libre choix de son avocat, conformément au principe général des droits de la défense et du droit à un procès équitable. La loi organise le droit à l'aide légale pour les personnes qui n'ont pas les moyens de payer un avocat. C'est l'ancien système des avocats « pro deo » appelé désormais « aide juridique ».

Les avocats sont désignés dans le cadre de l'aide légale par la Maison de justice. Il y en a une par arrondissement judiciaire (Namur, Dinant, Huy, Liège, Charleroi, etc.). Il existe des antennes décentralisées qui organisent des permanences auxquelles on peut s'adresser (dans de nombreux cpas notamment). Les informations, n° de téléphone et heures d'ouverture sont consultables sur Internet (taper « maison de justice avocat aide juridique »).

A droit à l'aide juridique totalement gratuite :

- la personne isolée dont les revenus ne dépassent pas 1.426 € /mois,
- la personne cohabitante dont les revenus du ménage ne dépassent pas 1.717 € /mois. Ce maximum est augmenté de 320.01 € par personnes supplémentaire figurant sur la composition de ménage.

A droit à l'aide juridique partiellement gratuite (une contribution entre 1 et 125 € sera demandée par l'avocat pour la totalité du dossier) :

- la personne isolée dont les revenus se situent entre 1.426 € et 1.717 € /mois,
- la personne cohabitante dont les revenus du ménage se situent entre 1.717 € et 2.007 €/mois, majoré de 320.01 € par personnes supplémentaire figurant sur la composition de ménage.

Les revenus pris en compte visent les salaires, toutes les allocations sociales,

les pensions alimentaires, mais pas les allocations familiales.

En cas de cohabitation, on fait l'addition des revenus de la personne qui demande un avocat et des personnes majeures domiciliées avec elle. Le plafond (1.717 € et 2.007 €) est augmenté de 320.01 € par personnes supplémentaire figurant sur la composition de ménage. Par exemple une personne domiciliée avec 3 autres adultes a droit à l'aide légale si la totalité des revenus des 4 personnes ne dépasse pas 2.007 € + (3 x 320.01 €) = 2.967.03 €.

Certaines catégories de personnes sont présumées avoir droit à un avocat gratuit, sur présentation d'une preuve des revenus, notamment : le bénéficiaire du RIS, d'une allocation pour handicapé, de la GRAPA, la personne qui paie le loyer minimum dans un logement social.

Des catégories particulières ont en principe d'office droit à un avocat gratuit, notamment : le mineur d'âge, le détenu, la personne surendettée pour une procédure de règlement collectif de dettes, certaines catégories d'étrangers.

Il faut se présenter à la Maison de justice ou directement chez l'avocat consulté avec :

- une composition de ménage récente,
- la preuve de ses revenus des 2 derniers mois,
- la preuve des revenus des 2 derniers mois des autres personnes majeures figurant sur la composition de ménage,
- son dernier avertissement extrait de rôle (document des impôts).
- la preuve qu'on entre dans une catégorie particulière (carte d'identité pour les mineurs, attestation de revenus pour les bénéficiaires du RIS, des allocations pour handicapés ou de la GRAPA, la fiche de calcul du loyer minimum du logement social, etc).

L'avocat demandera de signer un formulaire précisant si on est propriétaire d'une maison ou d'une voiture, si on reçoit une aide financière régulière de sa famille, et si on dispose

d'un compte épargne avec au minimum 5.000 €.

Il est essentiel de réunir ces documents au plus vite car l'avocat n'est en principe pas autorisé à commencer à travailler tant qu'il n'a pas reçu sa désignation. Or il ne peut la demander au Bureau d'aide juridique qu'une fois qu'il dispose de tous les documents nécessaires.

Il faut faire vite car les procédures à introduire par l'avocat sont parfois soumises à des délais relativement courts (par exemple 3 mois pour contester devant le Tribunal une décision d'un CPAS ou de l'ONEm).

Philippe Versailles



Hors cadre
Andenne

MOMENTS DÉCOUVERTES ET RENCONTRES

A L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME (10 DÉCEMBRE), LE CENTRE D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ LST ANDENNE ASBL A EU LE PLAISIR D'OUVRIER SES PORTES.



Une après-midi consacrée à la découverte des créations de nos ateliers créatifs adultes et enfants et aussi à la projection de la vidéo du groupe des jeunes.



Les participants aux ateliers ont eu la possibilité non seulement de montrer leurs réalisations mais aussi d'expliquer la méthode de travail pour les différents ateliers.



Ce fut également un moment pour échanger ensemble sur notre engagement dans la résistance à la misère et la lutte contre la grande pauvreté.

« De vrais artistes ! »

« Incroyable talent toutes ces petites mains... »

« On a pu montrer ce qu'on a fait. »

« On est fier de nous. Alors qu'on nous dit qu'on n'est pas capable. »

« J'ai expliqué comment on faisait pour l'atelier impressions. »

« J'étais contente de voir qu'il y avait des personnes de l'extérieur du Mouvement. Tout le monde partageait avec les autres. »





**BONNE ANNÉE
2023
LE MOUVEMENT
LUTTES,
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Petites nouvelles

DECES

Francis Delbecq est décédé le 28 novembre 2022. Il a été durant de longues années une cheville ouvrière du comité de quartier aux Balances. Il était attentif à tous et particulièrement au plus jeunes. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à tous les amis du quartier.

**« LA MAIN DANS LA MAIN »
LE QUART MONDE EN MOUVEMENT**

Ont participé à ce numéro **D'Andenne, de Condroz-Famenne-Ardenne, de Namur, du Hainaut** : Andrée, Auguste, Aurore, Cécile, Francine, Josiane, Laeticia, Luc, Marion, Martin, Patricia, Philippe, Sébastien, Sandra, et les militants dans les ateliers du CEC d'Andenne et du « Reflets » de Namur.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condroz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut
Tél : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org



ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG